

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 3 avril 2023
DÉLIBÉRATION n°2023-30

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 3 avril 2023 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 24 mars 2023.

Point de l'ordre du jour :

4.4. Modification du dispositif de formation des MCF stagiaires

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu le décret n°2017-854 du 9 mai 2017 modifiant le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs,

Vu l'arrêté du 8 février 2018 fixant le cadre national de la formation visant à l'approfondissement des compétences pédagogiques des maîtres de conférences stagiaires

Vu la délibération n°2018-39 du conseil d'administration du 4 juin 2018,

Vu l'avis du comité social d'administration du 30 mars 2023,

Exposé de la décision :

Par la délibération n°2018-39 susvisée, le conseil d'administration a adopté le dispositif de formation des maîtres de conférences stagiaires, conformément au décret n°2017-854 également susvisé. Il est proposé de faire évoluer le dispositif en intégrant notamment une sensibilisation aux questions liées à la transition écologique, au handicap et aux violences sexistes et sexuelles.

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation du dispositif de formation des maîtres de conférences stagiaires.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 35	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 26
Membres présents : 19	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés 7	Votes exprimés : 26
Total des membres présents et représentés 26	Majorité requise : 14
	Pour : 26
	Contre : 0

Pièce jointe :

- dispositif de formation des maîtres de conférences stagiaires.

Fait à Tours,

DISPOSITIF DE FORMATION
MAÎTRES DE
CONFÉRENCES STAGIAIRES

2023-2024



} Centre d'accompagnement
à la pédagogie pour les enseignants

PRESENTATION DU CAPE

Le Centre d'Accompagnement à la Pédagogie pour les Enseignants de l'université de Tours | CAPE est un service de la direction de la formation. Il s'appuie sur deux pôles complémentaires pour atteindre un même objectif : **l'amélioration continue des formations.**

Pôle Accompagnement à la pédagogie

Le pôle accompagnement au sein du CAPE est centré sur le développement professionnel en pédagogie des enseignants de l'université de Tours pour favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques et soutenir la réussite étudiante.

Notre conception de l'accompagnement des enseignants se traduit par :

- Une démarche de conseil qui s'inscrit dans une approche qui n'est pas prescriptive, notre accompagnement s'attache à proposer des outils diversifiés, des démarches pédagogiques variées pour nourrir les pratiques d'enseignements
- De la disponibilité et de la souplesse pour s'adapter aux contraintes des enseignants du supérieur
- Un attachement à la confidentialité des échanges entre les accompagnateurs et les enseignants.

Nos démarches d'accompagnement se formalisent par :

- Des parcours de formation pour les nouveaux maîtres de conférences
- L'accompagnement aux projets et à l'action pédagogique des composantes, des équipes, des individus
- Des rencontres individualisées pour favoriser le questionnement et la transformation pédagogique
- Des espaces pour appréhender la recherche, les pratiques en pédagogie universitaire et favoriser le partage d'expérience

Pôle Qualité des formations

Le pôle qualité des formations est organisé autour de trois axes complémentaires : l'évaluation des formations par les étudiants, l'évaluation des enseignements par les étudiants et l'autoévaluation des formations par les équipes pédagogiques.

Notre conception de l'évaluation se traduit par :

- Des dispositifs d'évaluation soutenant l'amélioration continue des pratiques sans visée de contrôle
- Une démarche ancrée dans le dialogue entre les différents acteurs (institution, enseignants, étudiants)
- Des dispositifs personnalisables pour s'adapter aux spécificités des composantes/départements/formations/enseignements

Nos démarches se matérialisent par :

- Une campagne annuelle d'évaluation des formations auprès des étudiants de L3, M1 et LP et des résultats partagés avec l'ensemble des acteurs
- Une campagne d'évaluation des enseignements par les étudiants chaque semestre permettant la personnalisation du dispositif à l'échelle de l'enseignement
- La coordination et l'accompagnement de l'autoévaluation des formations dans le cadre de l'évaluation externe par le Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (Hcéres)
- Un accompagnement à l'élaboration de dispositifs spécifiques d'évaluation (enseignement, formation, projets)

Nous contacter

Emmanuelle Fargues – Directrice de la formation

Conseil pédagogique

Julien Meunier (référent pour la formation des MCF stagiaires) / julien.meunier@univ-tours.fr / 02.47.36.79.11

www.cape.univ-tours.fr

PRESENTATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

Présentation du contexte

Le décret 2017- 854 du 9 mai 2017 modifie le décret statutaire de 1984 des enseignants chercheurs afin de mettre en place deux types de formation au profit des maîtres de conférences :

- Une formation initiale obligatoire pendant l'année de stage (art 13 du décret de 2017 modifiant l'article 32 du statut de 1984) ;
- Une formation complémentaire au cours des cinq années suivant la titularisation (art 14 du décret de 2017 insérant un art 32-1 dans le statut de 1984).

Les principes sont :

- Contenu des formations à la libre appréciation des établissements ;
- Objectif d'approfondissement des compétences pédagogiques nécessaires à l'exercice du métier ;
- Attribution d'une décharge de service d'enseignement (32h) ;
- Cette formation initiale peut tenir compte du parcours antérieur de l'intéressé ;
- Une attestation de suivi de formation est joint au dossier de l'intéressé en vue de sa titularisation.

Le parcours de formation est construit à partir de 4 éléments de base :

- L'architecture de formation prend en compte le parcours antérieur de l'enseignant avec une offre à la carte ;
- Le parcours de formation doit fournir les éléments de base en pédagogie universitaire ;
- Le dispositif de formation intègre des temps d'analyse de pratique ;
- Le dispositif de formation est construit sur la base de **32h de formation** (1h30 de positionnement / 20h de modules de base / 3h d'analyse de pratique / 6h de module d'approfondissement / 1h30 de bilan).

Evolution du dispositif :

1/ Le dispositif passe **de 28heures à 32heures de formation**

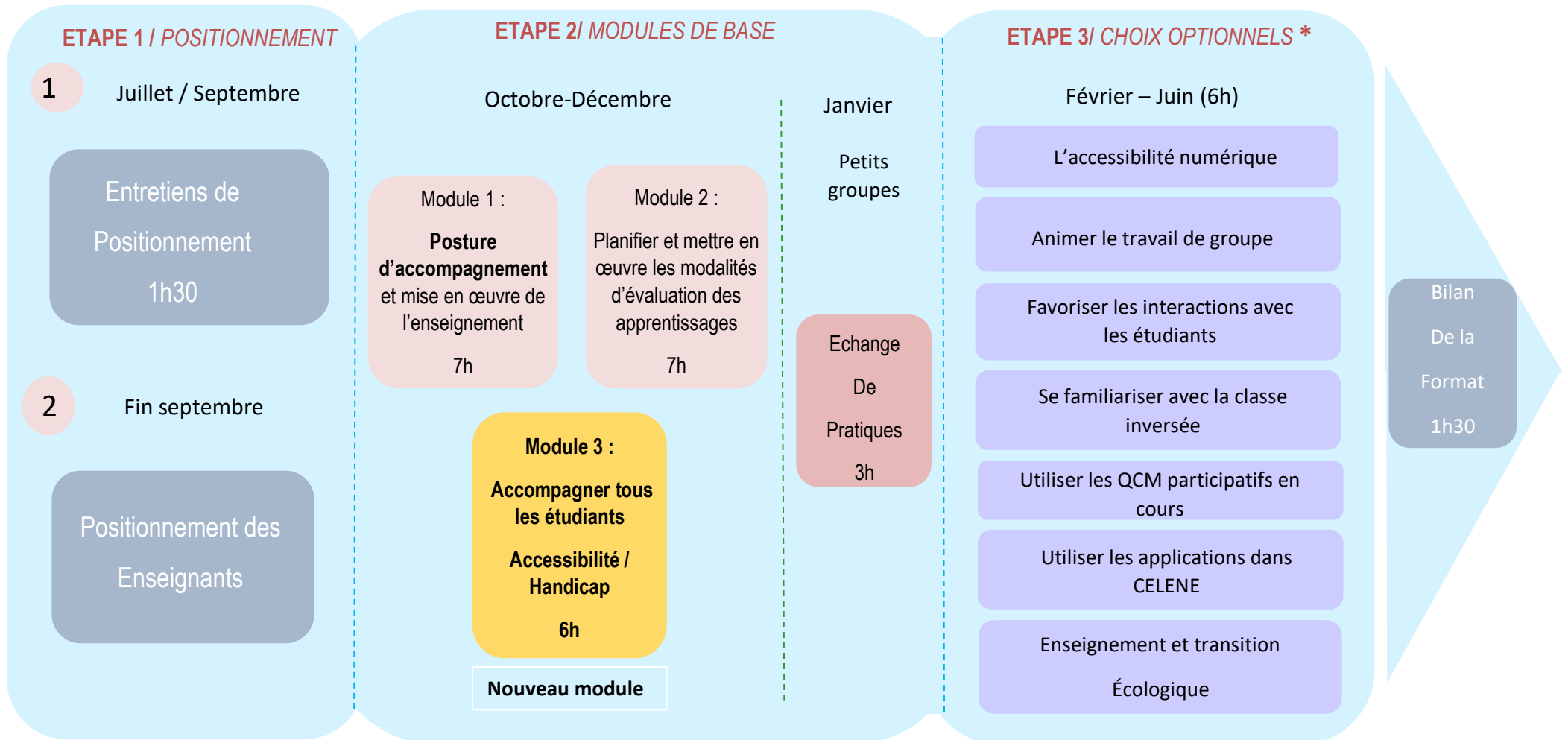
2/ Il prend en compte les orientations de l'établissements et les politiques publiques en matière de transition écologique et d'accessibilité des enseignements.

3/ Les enseignants seront sensibilisés aux questions liées aux handicaps.

4/ Le dispositif intégrera une sensibilisation aux questions des violences sexistes et sexuelles.

Cela se concrétise par la création d'un nouveau module **obligatoire de 6h** qui intégrera les enjeux autour de l'accompagnement des étudiants en particuliers ceux avec des besoins spécifiques.

PARCOURS DE FORMATION DES NOUVEAUX MAÎTRES DE CONFÉRENCES



ESPACE RESSOURCES ET SUIVI INDIVIDUALISÉ VIA ENT

* Les thématiques de parcours à la carte font l'objet d'une sensibilisation dans les modules de base

ORGANISATION DU DISPOSITIF DE FORMATION

Le positionnement

L'entretien (1h30)

L'entretien permet de présenter le dispositif de formation, les objectifs, les différents parcours possibles, les modalités d'organisation de la formation (dates, horaires, outils etc...).

Après un entretien avec le conseiller pédagogique et l'identification des besoins de formation par l'enseignant, celui-ci peut construire son parcours de formation en s'inscrivant sur les différents modules.

Les modules de base

- Posture d'accompagnement et mise en œuvre de l'enseignement.
Ce premier module sera l'occasion d'aborder les principes d'éthiques et de déontologie en adoptant notamment une attitude préventive à l'égard des discriminations, des violences sexistes et sexuelles, du harcèlement et de l'abus d'autorité.
- Planifier et mettre en œuvre les modalités d'évaluation des apprentissages
- Accompagner tous les étudiants : **accessibilité des enseignements et handicap**

Temps d'échange de pratiques

- Analyse de son action, analyse du public destinataire, analyse du contexte dans lequel se situe l'action.
- Les temps d'échange de pratiques se feront en petits groupes (4-5 personnes maximum) pour faciliter les prises de paroles.

Modules d'approfondissement en choix optionnels

Les stagiaires pourront opérer des choix dans la liste des modules d'approfondissement soit 6h de formation au total.

Les modules visent à approfondir un aspect pédagogique (le numérique, l'approche par projet, l'interaction en cours...).

Les modules d'approfondissements peuvent être le point de départ d'une mise en projet du stagiaire pour une transformation pédagogique de son enseignement.

Le bilan de la formation

- Un temps pour faire le point sur le parcours de formation
- Identifier des aspects à approfondir et envisager un suivi si besoin avec le conseiller pédagogique
- Partager des projets de transformation pédagogique avec le conseiller, identifier des ressources

RECAPITULATIF DES DATES DE FORMATION

Modules	Intitulés	Dates		Lieux
Modules de Base (Obligatoires)	Posture d'accompagnement et mise en œuvre de l'enseignement	octobre	9h-12h30 / 13h30-17h	Plat d'Etain DJ110
	Planifier et mettre en œuvre les modalités d'évaluation des apprentissages	Novembre	9h-12h30 / 13h30-17h	Plat d'Etain DJ110
	Accompagner tous les étudiants	Décembre	9h-12h30 / 13h30-16h00	Plat d'Etain DJ110
	Analyse de pratiques G1	Janvier	9h30-12h30	A définir
	Analyse de pratiques G2	Janvier	9h30-12h30	A définir
	Analyse de pratiques G3	Janvier	9h30-12h30	A définir
	Analyse de pratiques G4	Janvier	9h30-12h30	A définir
Modules d'approfondissement (6 h Obligatoires) Les thématiques présentées sont des exemples, les intitulés peuvent varier.	Accessibilité numérique au service des apprentissages	A partir de Février		A définir
	Animer le travail de groupe	A partir de Février		A définir
	Favoriser l'interaction avec les étudiants	A partir de Février		A définir
	Utiliser les QCM participatifs en ligne	A partir de Février		A définir
	Utiliser les applications dans CELENE	A partir de Février		A définir
	Enseignement et transition écologique	A partir de Février		A définir
	Se familiariser avec la classe inversée	A partir de Février		A définir